


| | |
|---|--|
|  | <p>CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2020, 18 H 30</p> <p>COMPTE-RENDU</p> |
|---|--|

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames Sylvie AUBERT, Marie-Pierre MESSENT, Valérie MEYER, Joëlle LAROCHE, Marie ASCON, Corinne CHANTEPIE, Magalie GUERINEAU, Christine PAIN, Bernadette POUPIN, Sylvie THIBAUT

Messieurs Jean-Claude BALLAGE, Philippe BENETEAU, Julien BERNADEAU, Bruno BOUCHER, Christophe CHARPENTIER, Amady DIALLO, Thierry HECQ, Anthony LEVRAULT, Léandre MARY, Morgan ROCHAIS, Christophe PELTIER, Jérôme TANCHÉ, formant le tiers des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Représentés :

Monsieur Guy COLLARD a donné pouvoir à Monsieur Bruno BOUCHER

Madame Horiha PEJOUT a donné pouvoir à Madame Sylvie AUBERT

Absents – excusés :

Mesdames Marie-Laure COUDRET, Karine HIPPEAU ABASCAL

Monsieur Nicolas DEMELLIER

Madame Corinne CHANTEPIE a été élu secrétaire de séance.

Mme Sylvie AUBERT, la Maire, a ouvert la séance à 18 h 40.

Madame Corinne CHANTEPIE procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal avant de laisser à Mme la Maire la présidence de l'assemblée.

Arrivée de Madame Marie ASCON à 18 h 45

Il est demandé au Conseil d'approuver le Procès-Verbal de la séance du 31 août 2020. Il est approuvé à l'unanimité.

Question 1 : Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

Rapporteur : Madame Sylvie AUBERT

Madame Sylvie AUBERT explique que le règlement intérieur constitue une véritable législation interne du conseil municipal et de ce fait les membres du conseil se doivent de l'entériner. Le règlement intérieur a été envoyé à chaque membre du conseil avec la convocation de ce jour.

Vu l'article L2121-8 du Code Général de Collectivités Territoriales qui prévoit que dans les communes de 3500 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation ;

Vu l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés ;

Considérant la délibération du 25 mai 2020 portant sur l'installation du nouveau Conseil Municipal ;

Le contenu du règlement intérieur du conseil municipal est fixé librement par le conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Aussi, ce règlement ne doit-il porter que sur des mesures concernant le fonctionnement du conseil municipal ou qui ont pour objet de préciser les modalités et les détails de ce fonctionnement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité adopte le règlement intérieur du Conseil municipal.

Question 2 : Demande de subvention au titre du volet 3 d'ACTIV' pour des travaux de rénovation de la salle du conseil municipal

Rapporteur : Madame Marie-Pierre MESSENT

Dans le cadre de l'amélioration des bâtiments communaux, la commune souhaite réaliser des travaux dans la salle du conseil municipal.

Madame Marie-Pierre MESSENT explique qu'il est prévu que l'ensemble de l'éclairage sera revu afin d'installer des nouveaux luminaires de type LED moins énergivores, ainsi qu'un système de visio-conférence, accompagné d'un système de diffusion des assemblées. Un espace spécifique pour le public et la presse sera réalisé. Le sol de la salle, qui s'affaisse, sera retravaillé.

Ces travaux participeront à la relance économique, appelée des vœux de l'État et du département de la Vienne.

Une subvention au titre du volet 3 d'ACTIV' peut être sollicitée.

| TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL | | | |
|---|-----------------------|-----------------|-----------------------|
| DÉPENSES | MONTANT | RECETTES | MONTANT |
| Travaux | 96 500,00 € HT | ACTIV' | 40 700,00 € HT |
| | | Autofinancement | 55 800,00 € HT |
| TOTAL | 96 500,00 € HT | TOTAL | 96 500,00 € HT |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve les travaux présentés ci-dessus ;**
- **S'engage à inscrire les crédits correspondants au budget ;**
- **Autorise Madame la Maire, ou son représentant, à solliciter la subvention au titre du volet 3 d'ACTIV'.**

Question 3 : Demande de subvention au titre du dispositif ACTIV FLASH pour des travaux de rénovation dans l'ensemble des bureaux des agents

Rapporteur : Madame Marie-Pierre MESSENT

Madame Marie-Pierre MESSENT explique que dans le cadre de l'amélioration des bâtiments communaux, la commune souhaite réaliser des travaux pour l'ensemble des bureaux des agents du service administratif.

Partant du constat d'un manque de place, notamment pour accueillir de nouveaux agents, les travaux permettront d'augmenter les surfaces actuelles. L'amélioration des conditions de travail des agents se concrétisera par l'installation de cloisons vitrées avec des stores intégrés et par l'installation de faux plafonds acoustiques.

Ces travaux participeront à la relance économique, appelée des vœux de l'État et du département de la Vienne.

Pour soutenir l'activité économique de proximité et permettre aux entreprises locales et aux artisans de retrouver dans les meilleurs délais, des commandes génératrices de chiffre d'affaires, le département a décidé la mise à disposition des communes un dispositif « ACTIV FLASH », dont le montant représente 50 % de l'ACTIV 3, soit 20 350 € supplémentaires.

Une subvention au titre du dispositif ACTIV FLASH peut ainsi être sollicitée.

| TRAVAUX DE RÉNOVATION DES BUREAUX DES AGENTS | | | |
|---|-----------------------|-----------------|-----------------------|
| DÉPENSES | MONTANT | RECETTES | MONTANT |
| Travaux | 87 000,00 € HT | ACTIV FLASH | 20 350,00 € HT |
| | | Autofinancement | 66 650,00 € HT |
| TOTAL | 87 000,00 € HT | TOTAL | 87 000,00 € HT |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve les travaux présentés ci-dessus ;**
- **S'engage à inscrire les crédits correspondants au budget ;**
- **Autorise Madame la Maire, ou son représentant, à solliciter la subvention au titre du dispositif ACTIV FLASH.**

Question 4 : Demande de subvention au titre du dispositif ACTIV FLASH pour des travaux de rénovation dans l'ensemble des bureaux des agents

Rapporteur : Madame Marie-Pierre MESSENT

Madame Marie-Pierre MESSENT précise que dans le cadre de l'amélioration des bâtiments communaux, la commune souhaite réaliser des travaux intérieurs pour l'ensemble de la mairie.

Les travaux viseront à améliorer la sécurité informatique en créant une salle serveur aux normes. Le bâtiment ayant vingt ans, la surface des bureaux actuels nécessite d'être revue afin de pouvoir accueillir plus d'agents tout en respectant les nouvelles normes imposées par la crise sanitaire.

D'autre part et en vue d'améliorer les performances énergétiques, l'éclairage sera revu par l'installation de LED, complété par un éclairage intérieur passif. Ceci sera complété par une nouvelle isolation intérieure phonique.

Les salles de réunions et la salle du conseil municipal seront équipées de système de visio-conférence afin de tenir compte du contexte sanitaire actuel et d'envisager d'éventuelles contraintes à venir.

Ces travaux participeront à la relance économique, appelée des vœux de l'État et du département de la Vienne.

Une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ainsi qu'au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) peut ainsi être sollicitée.

| TRAVAUX DE RÉNOVATION INTÉRIEURE DE LA MAIRIE | | | |
|--|------------------------|-----------------|------------------------|
| DÉPENSES | MONTANT | RECETTES | MONTANT |
| Travaux | 406 418,00 € HT | DSIL | 164 000,00 € HT |
| | | DETR 2020 | 135 082,74 € HT |
| | | ACTIV volet 3 | 40 700,00 € HT |
| Maîtrise d'œuvre | 43 857,81 € HT | ACTIV FLASH | 20 350,00 € HT |
| | | Autofinancement | 90 143,07 € HT |
| TOTAL | 450 275,81 € HT | TOTAL | 450 275,81 € HT |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve les travaux présentés ci-dessus ;**
- **S'engage à inscrire les crédits correspondants au budget ;**
- **Autorise Madame la Maire, ou son représentant, à solliciter la subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (D.S.I.L.) et dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).**

Question 5 : Cession du véhicule Symplicityup

Rapporteur : Madame Sylvie AUBERT

Madame Sylvie AUBERT explique qu'en raison de la non-utilisation du véhicule symplicityup depuis de nombreuses années, il est proposé de mettre en vente ce dernière. En effet, plusieurs réparations ont été effectuées sur ce véhicule et aujourd'hui de par sa vétusté les pièces sont de plus en plus difficilement trouvables.

Il s'agit d'un véhicule léger de la marque ELV – type ELV401U – code national d'identification du type L7EELV4M0000009

Un acquéreur s'est fait connaître. L'acquéreur propose d'acheter le véhicule pour la somme de 400 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise la vente du véhicule, Symplicityup portant le numéro de série VS501ADA00B00052 ;**
- **Accepte la proposition d'un montant de 400 euros ;**
- **Autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la cession du véhicule.**

Questions Diverses :

Journées européennes du patrimoine les 19 et 20 septembre 2020

Madame Joëlle LAROCHE informe le conseil municipal que dans le cadre des journées européennes du patrimoine, le dimanche 20 septembre l'association Villa Fontanella organise au site abbatial un concert gratuit avec Duo de l'Orme » violon et saxo.

Titre de transports Vitalis

Monsieur Bruno BOUCHER explique que Monsieur FIAM « supérette Fontenoise » est dépositaire Vitalis. De ce fait, les administrés peuvent acheter leurs titres de transport.

Inauguration Parc Niki de Saint Phalle

Madame Sylvie AUBERT annonce qu'après de nombreuses interrogations liées à la crise sanitaire actuelle, il a été décidé tout de même en respectant les mesures de sécurité, de procéder à l'inauguration du parc le samedi 3 octobre prochain à 17 h 00.

Arrivée à 19 h 00 de Madame Marie-Laure COUDRET et Monsieur Nicolas DEMELLIER ;

La séance est levée à 19 h 02.

Un compte-rendu comprenant l'intégralité des délibérations a été établi et affiché le 16 septembre 2020.